



département caméra

Pré-Requis d'Assurance

Avant la prise de possession de l'équipement loué, le preneur devra démontrer une preuve d'assurance incluant les spécifications suivantes :

- Certificat d'Assurance couvrant les équipements loués, à leur pleine valeur, couverture tous risques incluant la clause de valeur à neuf.
- Responsabilité Civile d'un minimum de 1, 000,000. \$
- La preuve d'assurance doit inclure la clause d'avis de 15 jours précédent toute annulation ou changement majeur à la couverture d'assurance.
- La spécification du territoire couvert est requise (Amérique du Nord)
- **Département Caméra Inc.** doit figurer comme bénéficiaire sous la couverture d'assurance pour les équipements et assuré additionnel sous la police d'assurance Responsabilité Civile Générale
- **Département Caméra Inc.** se réserve le droit de refuser toute preuve d'assurance qui ne comprend pas tous les éléments demandés.
- Prière de remettre une copie de ces pré-requis à votre courtier d'assurance

Si toutefois vous ne possédez pas d'assurance, veuillez contacter :

Michèle Beaulieu
mbeaulieu@globalex.com
514-382-9625 poste 251

Véronique Hébert
vhebert@globalex.com
514-382-9625 poste 246

GLOBALEX
L'ESPRIT TRANQUILLE
Globalex Talents Assurés

MONTRÉAL • TORONTO

5563, rue Fullum, Bureau 109

Montréal (Québec) H2G 2H5

T. 514.525.6556 F. 514.525.9886

info@departementcamera.tv www.departementcamera.tv